

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE LOKKO

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du locataire, sauf convention écrite différente

1 - CESSION DE FONDS DE COMMERCE OU DE DROIT AU BAIL, LOCATION AVEC DROIT D'ENTREE:

Honoraires TTC = pourcentage appliqué sur le prix de vente ou le droit d'entrée selon le barème progressif par tranches ci-après détaillé

Honoraires minimum: 5.000 € HT, soit 6.000 € TTC

Jusqu'à 500 000 €	12 % TTC
De 500 001 € à 1.000 000 €	8,4 % TTC
Au-delà de 1.000 001 €	6 % TTC

2 - LOCATION, LOCATION-GERANCE DE FONDS DE COMMERCE:

Honoraires TTC = 30 % du montant du loyer annuel HT HC

Honoraires minimum: 1.500 € HT, soit 1.800 € TTC

3 - VENTE IMMOBILIERE:

Honoraires TTC = pourcentage appliqué sur le prix de vente selon le barème progressif par tranches ci-après détaillé.

Honoraires minimum: 5.000 € HT, soit 6.000 € TTC

Jusqu'à 300 000 €	8 % TTC
De 300 001 € à 500 000 €	6 % TTC
Au-delà de 500 001 €	4 % TTC

4 - REDACTION D'ACTES (BAIL, ACTE DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE, CONTRAT DE LOCATION GERANCE, ETAT DES LIEUX ...):

Sur devis

Agence immobilière LOKKO

06 08 33 41 48 / jcmoutou@icloud.com / www.reseau3c.com / 9, rue Taylor - 64000 PAU

SARL HAPPY au capital de 1000 € - SIREN 808 493 126 - APE 6831Z - TVA FR 16808493126

RCP AXA n° 6944930704 - Carte Professionnelle CCI PAU n°CPI 6402 2021 000 000 002

Non détention de fonds - Absence de garantie financière